



**COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS
CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**

Politique européenne de l'énergie

DECLARATION DU CCRE

Septembre 2007

Synthèse

1. Le CCRE accueille favorablement et soutient la stratégie européenne de l'énergie proposée par la Commission européenne et les engagements du Conseil européen en vue de parvenir à une production et une utilisation de l'énergie durables et efficaces.
2. Nous souhaiterions encourager le législateur européen à aller plus loin et à offrir une vision exacte des changements structurels profonds qui sont nécessaires afin de tendre vers une société européenne énergétiquement efficace.
3. Le CCRE regrette que le rôle essentiel des collectivités locales et régionales en matière de politique énergétique ne soit pas reconnu dans les initiatives de l'Union européenne et préconise une étroite coordination entre les différents niveaux de gouvernement, laquelle est indispensable pour la mise en oeuvre d'une politique énergétique durable et sûre.
4. Les niveaux plus élevés (européen, national) doivent fournir le contexte réglementaire et les incitants financiers, et mettre en oeuvre leurs propres actions, tandis que les niveaux local et régional prendront les mesures nécessaires.
5. Nous estimons qu'un certain niveau d'objectifs contraignants est indispensable si nous voulons réaliser une politique énergétique durable et un changement radical des habitudes en matière d'énergie, afin de lutter contre le changement climatique, la pollution et la dépendance énergétique. Toutefois, une certaine flexibilité devrait être garantie, étant donné que les conditions, les besoins et les moyens locaux varient grandement.
6. L'UE et les gouvernements nationaux doivent encourager et faciliter le développement d'une production d'énergie décentralisée, en supprimant les obstacles réglementaires, en apportant le soutien financier adéquat et le cadre réglementaire approprié.
7. La directive sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques demande au secteur public de donner l'exemple. Le CCRE espère que les gouvernements nationaux profitent d'une mise en oeuvre stricte pour promouvoir une gestion de l'énergie et une efficacité énergétique saines au niveau municipal et régional.

Introduction

1. Les questions énergétiques figurent depuis peu plus haut dans l'ordre des priorités de l'Union européenne et des Etats membres.
2. Les gouvernements locaux et régionaux sont davantage sensibilisés au problème du changement climatique et à la contribution apportée par l'utilisation de l'énergie. Ils prennent conscience des possibilités d'économiser l'énergie et de réduire les dépenses publiques et mettent sans cesse davantage en œuvre des mesures énergétiques durables.
3. Le CCRE a publié l'année dernière un guide à l'attention des collectivités locales et régionales sur la manière de développer des politiques énergétiques durables qui protègent également le climat¹. Cette publication a été un grand succès et a été diffusée dans de nombreux pays.
4. Le CCRE promeut également les engagements d'Aalborg² qui fixent des objectifs en matière de durabilité locale, et notamment sur l'énergie et le changement climatique.
5. Nous continuerons à encourager le développement de l'énergie durable au niveau local et régional et encouragerons nos membres à contribuer aux objectifs de l'UE, et notamment aux objectifs en matière d'énergies renouvelables et de gaz à effet de serre.
6. De nombreuses collectivités locales et régionales se sont engagées à montrer la voie à travers leurs propres initiatives innovantes et audacieuses, et le CCRE continuera à représenter leurs intérêts au niveau européen.
7. Les diverses initiatives récentes de la Commission européenne doivent être accueillies favorablement. Mais elles reposent considérablement sur les directives, initiatives ou projets communautaires existants. Elles ont également une approche très technique et les outils techniques sont essentiels. Néanmoins, les instruments relatifs aux problèmes sociaux, à la santé publique, aux modes de vie et comportements doivent être davantage examinés et pris en considération.
8. En outre, la stratégie européenne a tendance à ne pas vraiment offrir une vision exacte des changements structurels profonds qui sont nécessaires afin de tendre vers une société européenne énergétiquement efficace. Le CCRE préconise un vaste débat public à l'échelon européen sur la « gestion de la transition énergétique », c.à.d. les changements structurels qui sont nécessaires pour tendre vers des pratiques et des politiques générales en faveur de l'énergie durable et ce que ces changements signifient pour les citoyens, les pouvoirs publics et le secteur privé.

¹ disponible en anglais, allemand et espagnol à l'adresse : http://www.ccre.org/publications_en.htm

² www.aalborgplus10.dk

L'avis du CCRE sur la stratégie européenne de l'énergie « Une politique de l'énergie pour l'Europe »

9. Le CCRE soutient dans les grandes lignes la stratégie européenne de l'énergie proposée par la Commission européenne en janvier 2007. Cette stratégie offre l'avantage de proposer une approche intégrée de la politique énergétique de l'UE, en examinant à la fois les questions liées à la durabilité, à l'efficacité, à l'approvisionnement et au marché. Le CCRE a déjà préconisé une telle approche intégrée par le passé, notamment dans notre réponse au Livre vert sur l'efficacité énergétique³. Le CCRE regrette toutefois que le rôle essentiel des collectivités locales et régionales en matière de politique énergétique ne soit pas reconnu et examiné de manière plus approfondie dans la stratégie.
10. Le CCRE a généralement tendance à considérer les objectifs contraignants avec prudence ; cependant, dans le cas de l'énergie durable, le CCRE estime qu'un certain niveau d'objectifs contraignants est indispensable si nous voulons parvenir à modifier considérablement nos habitudes et notre organisation en matière d'énergie, modification nécessaire pour lutter contre le changement climatique, la pollution et la dépendance énergétique. Le CCRE accueille par conséquent favorablement la feuille de route sur l'énergie renouvelable et la proposition d'objectif global pour l'UE avec des objectifs différenciés selon les pays. La flexibilité laissée aux Etats membres de choisir leurs propres objectifs sectoriels est également une bonne chose. Il faut également une flexibilité aux niveaux local et régional afin de prendre en considération les différents niveaux d'avancement ; pour certaines collectivités déjà bien avancées sur la voie de l'énergie durable, aller plus loin peut se révéler très difficile et/ou très cher. Nous ne sommes par conséquent pas en faveur d'objectifs uniformes.
11. Nous nous félicitons que les chefs d'état et de gouvernement de l'UE aient convenu de s'engager dans cette voie lors de la réunion du Conseil européen en mars dernier⁴. En agissant de la sorte, ils ont franchi un pas important vers la réalisation d'une politique européenne de l'énergie et ont envoyé un signal fort en faveur de l'énergie durable en se mettant d'accord sur des objectifs contraignants en matière d'énergie renouvelable et en soutenant les objectifs du Livre vert et du Plan d'action sur l'efficacité énergétique. En outre, nous accueillons favorablement l'approche intégrée que le Conseil européen poursuit en matière d'énergie et de changement climatique.
12. Le CCRE se félicite également de l'invitation faite par le Conseil à la Commission de soumettre rapidement des propositions visant à accroître l'efficacité énergétique des bureaux, ménages et de l'éclairage public. Nous espérons que des consultations publiques seront organisées et souhaitons y contribuer et apporter l'expérience de nos membres. L'éclairage public, qui représente une part importante des factures d'énergie d'une municipalité, est un exemple concret de la nécessi-

³ http://www.ccre.org/prises_de_positions_detail.htm?ID=49&idca=5

⁴ Conclusions du Conseil européen des 8-9 mars 2007

té de synergies entre les différents niveaux de gouvernement pour parvenir aux meilleurs résultats.

13. L'UE devrait fixer des normes d'efficacité sur les ampoules électriques, les gouvernements nationaux devraient accorder des crédits ou fonds renouvelables aux collectivités locales afin de payer les coûts initiaux liés au passage à des ampoules électriques plus efficaces. A leur tour, les municipalités entreprendront les travaux nécessaires et pourront rembourser grâce aux économies qu'elles feront sur leur facture d'électricité. Cependant, une certaine flexibilité devrait être laissée aux collectivités locales et régionales, leur permettant d'adapter les normes en fonction de leur niveau d'avancement.
14. Le CCRE se félicite également beaucoup du fait que l'importance d'une production d'énergie décentralisée soit reconnue et encouragée par la stratégie : en effet, l'approvisionnement énergétique décentralisé connaît de bien meilleurs rendements, puisque peu d'énergie est perdue lors des processus de transmission et de distribution. L'énergie décentralisée qui utilise des technologies renouvelables, et notamment la production combinée de chaleur et d'électricité, a la potentialité de fournir l'énergie la plus verte avec les émissions les plus faibles. En outre, le développement d'une telle énergie crée de l'emploi local. L'UE et les gouvernements nationaux doivent encourager et faciliter son développement, en supprimant les obstacles réglementaires, en apportant le soutien financier adéquat et le cadre réglementaire approprié, et en garantissant, pour ce qui concerne l'électricité, son accès au réseau général, de sorte que le surplus d'électricité puisse être vendu sur le marché de l'énergie.
15. Le CCRE avait accueilli favorablement l'adoption par la Commission européenne du plan d'action sur l'efficacité énergétique, qui est à présent incorporé dans la stratégie. Le plan d'action reconnaît à juste titre – même si pas dans toute la mesure que nous aurions souhaitée – le rôle important des niveaux local et régional dans la création d'une société énergétiquement plus efficace. Le CCRE accueille particulièrement favorablement les outils qui peuvent bénéficier aux niveaux local et régional, tels que la promotion des fonds renouvelables locaux, l'« Acte entre Maires », et la promotion du raccordement aux réseaux énergétiques des unités de production décentralisée. L'accent mis sur le secteur du bâtiment est également important. Dans un premier temps, cela incitera, espère-t-on, les Etats membres à considérer plus sérieusement la mise en œuvre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments. L'adoption de normes de performance énergétique minimales pour un large éventail de produits et de critères d'efficacité pour la capacité énergétique doit également être accueillie favorablement.
16. Un aspect important du plan d'action est la mise en œuvre efficace de la directive sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques. Le CCRE estime que cette directive peut avoir un potentiel important et invite les gouvernements nationaux à en assurer une mise en œuvre stricte. Nous espérons que les plans d'action

nationaux, que les gouvernements devaient développer pour juin 2007, sont ambitieux dans leurs objectifs et que les collectivités locales et régionales seront en mesure d'y contribuer autant que possible.

17. Cette directive demande au secteur public de donner l'exemple, tout en laissant une flexibilité importante aux gouvernements nationaux, quant à la manière de mettre en œuvre ce rôle exemplaire des pouvoirs publics. L'article 5 « Efficacité énergétique au stade de l'utilisation finale dans le secteur public » associe clairement les niveaux local et régional. Le CCRE espère que les gouvernements nationaux profitent d'une mise en œuvre stricte de l'article 5 pour promouvoir une gestion de l'énergie et une efficacité énergétique saines au niveau municipal et régional : les gouvernements peuvent apporter, notamment au travers des fonds d'efficacité énergétique que les gouvernements sont encouragés à mettre en place en vertu de l'article 11, un soutien financier aux collectivités locales et régionales afin de développer des politiques énergétiques durables (efficacité, énergies renouvelables, etc.). Ceci peut également se faire par le biais de crédits ou de fonds renouvelables (l'autorité emprunteuse remboursera le prêt lorsque les investissements qu'elle a réalisés en matière d'efficacité énergétique commenceront à payer grâce aux économies réalisées sur la facture énergétique).

Les collectivités locales et régionales et la politique européenne de l'énergie

18. Le CCRE est bien conscient que, en vertu des Traités européens actuels, l'énergie n'est pas une politique commune de l'UE et que l'UE n'a qu'une compétence limitée dans ce domaine. Néanmoins, en ce qui concerne l'énergie durable, le CCRE estime que le niveau européen est bien placé pour donner l'élan politique général. La nature globale des questions liées à l'énergie (approvisionnement et stratégie, environnement, changement climatique, etc.) et la réalité du marché intérieur européen (aide d'état, règles de marchés publics et de concurrence, marché européen de l'énergie) plaide pour une action efficace de l'UE en matière d'énergie. Le CCRE soutient par conséquent les efforts entrepris par la Commission européenne pour développer une politique européenne de l'énergie et se satisfait des décisions du Conseil de printemps.
19. Toutefois, le CCRE souhaiterait mettre clairement en évidence qu'une étroite coordination entre les différents niveaux de gouvernement est indispensable à la mise en œuvre d'une politique de l'énergie durable et sûre. Les niveaux plus élevés (européen, national) doivent fournir le contexte réglementaire et les incitants financiers, et mettre en œuvre leurs propres actions, tandis que les niveaux local et régional prendront les mesures nécessaires. Comme un vaste débat a commencé sur les responsabilités en matière d'énergie au niveau européen, il est important que les différents niveaux de compétence soient clairement définis.

20. Les différents niveaux de gouvernement, et notamment le niveau local et régional, invoquent souvent – parfois à juste titre – le principe de subsidiarité afin de limiter le développement de la politique européenne de l'énergie et des initiatives européennes qui ont un impact sur le niveau national ou local. Néanmoins, le CCRE est convaincu qu'une subsidiarité constructive peut être développée dans le domaine de l'énergie. En effet, les différents niveaux de gouvernement ont clairement besoin l'un de l'autre et sont complémentaires.
21. Le CCRE souhaiterait par conséquent que les deux récents Livres verts⁵ et la nouvelle stratégie européenne de l'énergie (COM(2007) 1) soient mis à profit pour initier un vaste débat constructif sur la manière dont les différents niveaux de gouvernement devraient coopérer afin de répondre aux défis énergétiques d'aujourd'hui.
22. Ce débat devrait être intégré au débat sur la « gestion de la transition énergétique » que nous préconisons également (voir point 8) et devrait aussi aborder les implications pratiques liées au développement des politiques locales en matière d'énergie durable, et notamment les énergies renouvelables. En effet, la planification de nouvelles installations de sources d'énergies renouvelables, tels que les parcs d'éoliennes et les centrales à biomasse, devraient se fonder sur de vastes processus décisionnels inclusifs. Les collectivités locales sont souvent confrontées à une forte opposition de leurs citoyens quant à la localisation des installations de production d'énergie durable, planifiées, dans de nombreux cas, au niveau national. Ces conflits ne sont pas seulement l'expression du syndrome « NIMBY »⁶, mais également le résultat de processus de participation faibles. Le CCRE accueillerait favorablement une approche de la transition énergétique basée sur un engagement important des citoyens, non seulement en leur qualité d'utilisateurs finaux de l'énergie, mais aussi en leur qualité de partenaires dans la conception de la stratégie énergétique, à tous les niveaux de gouvernement.
23. En outre, les questions éthiques liées à l'énergie renouvelable doivent également être examinées, telles que l'utilisation d'huile de palme ou de bois provenant de pays du tiers monde pour produire de l'énergie dans les centrales à biomasse, ainsi que l'utilisation de cultures alimentaires pour alimenter les centrales à biomasse et pour produire des biocarburants. Le développement de l'énergie durable ne peut pas se limiter à une transition technique des sources fossiles à des sources renouvelables, mais devrait également évaluer les implications sociales, politiques, éthiques, environnementales et économiques et accepter le défi de la communication, de la participation et de l'inclusion.

⁵ Livre vert sur l'efficacité énergétique, livre vert sur une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable

⁶ "Not in my backyard (Pas dans mon jardin)"

Le CCRE souhaiterait mettre en avant les propositions suivantes :

L'UE devrait poursuivre une ambitieuse politique énergétique durable, qui comprendrait des objectifs contraignants en matière d'énergie renouvelable. Toutefois, étant donné que les conditions, les besoins et les moyens locaux varient grandement, toute mesure contraignante imposée directement sur le niveau local et régional devrait être considérée avec une extrême prudence et en étroite consultation avec les acteurs concernés.

L'UE et les gouvernements nationaux devraient fournir un cadre réglementaire et fiscal qui favorise l'énergie durable et soutienne la production d'énergie locale, notamment en supprimant les obstacles au développement de cette dernière et en assurant son accès au réseau général.

Les gouvernements locaux et régionaux sont associés à la politique énergétique européenne et nationale et devraient par conséquent être étroitement consultés dans la préparation et la mise en œuvre de la politique.

L'UE et les gouvernements nationaux devraient offrir des incitants financiers aux collectivités locales et régionales en vue de développer des systèmes énergétiquement efficaces, notamment au travers des fonds structurels, de subventions nationales et de la promotion de fonds renouvelables locaux (comme annoncé dans le plan d'action sur l'efficacité énergétique) et de prêts à petite échelle accordés par les banques commerciales.

L'UE et les gouvernements nationaux devraient mener des campagnes de sensibilisation auprès du public sur l'efficacité énergétique et le changement climatique et aider les collectivités locales et régionales à faire de même.

* * * * *

ANNEXE

Hiérarchie de l'énergie

Le CCRE préconise une hiérarchie énergétique qui place à son sommet l'économie d'énergie et l'utilisation efficace de l'énergie. La priorité doit être d'utiliser moins d'énergie, et d'éviter la consommation d'énergie – les mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique contribuent à cet objectif. En deuxième lieu, l'énergie que nous ne pouvons pas éviter de consommer doit être utilisée efficacement. Les politiques d'efficacité énergétique sont en général plus rentables que le développement d'énergies renouvelables. Cependant, le développement des énergies renouvelables constitue toujours une troisième voie essentielle pour répondre au besoin restant d'utiliser l'énergie d'une manière qui soit durable pour l'environnement. En dernier lieu, toute poursuite de l'utilisation de carburants fossiles doit être aussi propre et efficace que possible (cogénération, transfert vers des carburants fossiles « plus propres », technologies plus efficaces et plus propres, etc.).

1. **Diminuer le besoin d'énergie**
-
2. **Utiliser l'énergie de manière plus efficace**
-
3. **Utiliser les énergies renouvelables**
-
4. **Toute poursuite de l'utilisation de carburants fossiles doit être aussi propre que possible**

Le rôle des collectivités locales et régionales dans le domaine de l'énergie

Les services énergétiques ont un caractère essentiellement local. Les questions énergétiques ont un impact considérable sur la vie quotidienne des citoyens. Les décisions prises en matière d'énergie ont un impact sur l'environnement et l'emploi avec des implications en matière de développement durable, et influencent la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Les municipalités, en tant qu'organisme public le plus proche des citoyens, peuvent contrôler et influencent de nombreuses décisions prises en matière d'énergie qui peuvent affecter la qualité de vie des citoyens.

Les gouvernements locaux travaillent sur tous les aspects des politiques énergétiques. Les collectivités locales et régionales peuvent agir en tant que **consommateurs** et influencer la **demande énergétique** directement au travers de la gestion de leur propre utilisation de l'énergie, mais également indirectement en informant et en motivant les utilisateurs finaux quant à la manière d'utiliser l'énergie plus efficacement. La gestion de l'énergie est une

manière rapide et simple de réduire la consommation d'énergie, simplement en optimisant le fonctionnement des bâtiments. De nombreuses villes déjà actives dans le domaine de la gestion de l'énergie ont été en mesure de réduire la consommation spécifique en énergie des bâtiments jusqu'à 40%⁷.

Les collectivités locales et régionales peuvent également agir en qualité de **prestataires de services** (par exemple, en développant des transports publics plus propres, et les transports publics en général), **planificateurs** (par exemple, en utilisant des compétences en matière d'urbanisme en vue de limiter l'utilisation de l'énergie et limiter l'étalement urbain), **développeurs et régulateurs** (par exemple, en insérant des critères d'efficacité énergétique dans les permis de bâtir), **conseillers et incitateurs** (par exemple, en éduquant les citoyens, en leur procurant des conseillers techniques), **producteurs et fournisseurs** (dans certains pays, les collectivités locales et régionales sont responsables de la production d'énergie locale et de son approvisionnement, elles développent bien souvent des énergies renouvelables comme la biomasse). Les collectivités locales et régionales sont des acteurs clé de la politique énergétique, néanmoins, les autorités nationales et européennes ne sont pas toujours pleinement conscientes de ce rôle important.

* * * * *

⁷ La ville de Stuttgart par exemple a été en mesure de réduire la consommation de chaleur de ses locaux de 43 % (www.stuttgart.de/energie Energiebericht 2003)